

# Conseil communal du 24 octobre 2018

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Fabriques d'église d'Estaimbourg, d'Estaimpuis, de Leers-Nord et de Saint-Léger – modifications budgétaires n°1 – ratification des délibérations du Collège communal

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 13 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saints Ghislain et Denis » à Estaimbourg arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2018 comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>11.964,13 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>11.964,13 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 1.674,30 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 2 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Barthélémy » à Estaimpuis arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2018 comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>125.686,00 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>125.686,00 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 8.088,90 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 17 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint-Vaast » à Leers-Nord arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2018 comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>15.360,79 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>15.360,79 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 9.976,47 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 2 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint-Léger » à Saint-Léger arrête la modification budgétaire numéro 1 pour l'exercice 2018 comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>44.591,61 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>36.661,99 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>7.929,62 €</b>

Pas d'intervention communale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 3. Fabriques d'église de l'entité – budgets – exercice 2019 – ratification délibérations du Collège communal

Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 13 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saints Ghislain et Denis » à Estaimbourg arrête le budget, pour l'exercice 2019, réformée comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>13.282,27 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>13.282,27 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 9.095,95 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 24 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Barthélémy » à Estaimpuis arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>23.642 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>23.642 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 2.506,05 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 17 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Vaast » à Leers-Nord arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>14.737,10 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>14.737,10 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 7.898,44 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 2 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint-Léger » à Saint-Léger, arrête le budget, pour l'exercice 2019, réformée comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>23.086,24 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>10.607,19 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>12.479,05 €</b>

Pas d'intervention communale.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 27 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Amand» à Néchin arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>29.454,34 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>29.454,34 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 6.230,90 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 6 août 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Vaast» à Evregnies arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>8.352,68 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>8.352,68 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0 €</b>

La part communale est de 4.305,66 euros.

- Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 26 juillet 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Saint Amand» à Bailleul arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>14.962,11 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>7.340,60 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>7.621,51 €</b>

Pas d'intervention communale.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

4. Eglise protestante Unie de Tournai – Estaimpuis – budget – exercice 2019 – ratification délibération du Collège communal

Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège communal du 7 septembre 2018 laquelle approuve la délibération du 3 juillet 2018 par laquelle le Conseil d'Administration de l'établissement culturel EPUB Tournai arrête le budget, pour l'exercice 2019, comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>23.240,00 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>23.240,00 €</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0,00 €</b>

La part communale est de 20.059,70 euros dont pour 8% pour la commune d'Estaimpuis soit 1.604,77 euros.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

5. C.P.A.S. – exercice 2018 – modification budgétaire n°2 aux services ordinaire et extraordinaire - décision

Le Conseil est invité à approuver la modification budgétaire n°2 au service ordinaire qui se présente comme suit :

	SELON LA PRECEDENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.106.413,77 €	2.106.413,77 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	88.564,75 €	258.446,61 €	-169.881,86€
Diminution de crédit (+)	-157.496,48 €	-327.378,37 €	169.881,86 €

Nouveau résultat	2.037.482,04 €	2.037.482,04 €	0.00 €
------------------	----------------	----------------	--------

Et au service extraordinaire comme suit :

	SELON LA PRECEDENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	475.514,79 €	195.500,00 €	280.014,79 €
Augmentation de crédit (+)	5.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €
Diminution de crédit (+)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	480.514,79 €	205.500,00€	275.014,79 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

6. C.P.A.S. – budget – exercice 2019 - décision

L'assemblée est invitée à approuver le budget 2019 du CPAS qui se présente comme suit :

**Service ordinaire**

Recettes.....1.969.839,62 euros  
 Dépenses.....1.969.839,62 euros  
 Solde.....0,00 euros

**Service extraordinaire**

Recettes.....346.764,79 euros  
 Dépenses.....143.500,00 euros  
 Solde.....203.264,79 euros

La part communale reste inchangée et est de 836.298,00 euros.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	....	....	....
<b>I.C</b>	.....	....	....	....
<b>Écolo</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**7. Commune – exercice 2018 – modification budgétaire n°3 aux services ordinaire et extraordinaire – décision**

Le Conseil est invité à approuver la modification budgétaire n°3 de 2018 :

1. Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes exercice proprement dit	14.983.042,67 €	2.366.607,01 €
Dépenses exercice proprement dit	13.960.271,55 €	4.101.924,61 €
Boni / Mali exercice proprement dit	1.022.771,12 €	-1.735.317,60 €
Recettes exercices antérieurs	744.224,23 €	212.685,81 €
Dépenses exercices antérieurs	233.722,99 €	663.878,82 €
Prélèvements en recettes	- €	2.750.355,77 €
Prélèvements en dépenses	1.360.000,00 €	553.265,74 €
Recettes globales	15.727.266,90 €	5.329.648,59 €
Dépenses globales	15.553.994,54 €	5.319.069,17 €
Boni / Mali global	173.272,36 €	10.579,42 €

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

<b>Budget précédent</b>	<b>Après la dernière M.B.</b>	<b>Adaptations en +</b>	<b>Adaptations en -</b>	<b>Total après adaptations</b>
Prévisions des recettes globales	15.174.960,93 €	585.541,73 €	-33.235,76 €	15.727.266,90€
Prévisions des dépenses globales	15.062.100,82 €	570.823,72 €	- 78.930,00 €	15.553.994,54 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	112.860,11 €	14.718,01 €	45.694,24 €	173.272,36 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	....	....	....
<b>I.C</b>	.....	....	....	....
<b>Écolo</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**8. Rapport sur l'Administration et la situation des Affaires de la Commune, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation**

Le Collège communal présente, au Conseil communal et l'invite à approuver, le rapport de l'année 2018 sur l'Administration et la situation des Affaires de la Commune, qui accompagne le projet de budget de l'exercice 2019.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**9. Redevance pour les demandes de changement de prénom – exercice 2018 et 2019**

La présente Assemblée est invitée à approuver que soit établi pour les exercices 2018 et 2019, une redevance pour les demandes de changement de prénom(s).

- Le montant de la redevance est fixé à 150 euros par demande de changement de prénom.
- Pour toute personne qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre (transgenre), le montant de la redevance est fixé à 15 euros.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**10. Budget communal 2019 – service ordinaire et extraordinaire - approbation**

L'assemblée est invitée à approuver le budget 2019 comme suit :

**1. Tableau récapitulatif**

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes exercice proprement dit	14.404.058,54€	0 €
Dépenses exercice proprement dit	13.804.011,68 €	102.538,04 €
Boni / Mali exercice proprement dit	600.046,86 €	-102.538,04 €
Recettes exercices antérieurs	173.272,36 €	25.579,42 €
Dépenses exercices antérieurs	0 €	170.000,00 €
Prélèvements en recettes	0 €	257.538,04 €
Prélèvements en dépenses	260.000,00 €	0 €

Recettes globales	14.577.330,90 €	238.117,46€
Dépenses globales	14.064.011,68 €	272.538,04€
Boni / Mali global	513.319,22 €	10.579,42 €

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

<i>Budget précédent</i>	<i>Après la dernière M.B.</i>	<i>Adaptations en +</i>	<i>Adaptations en -</i>	<i>Total après adaptations</i>
Prévisions des recettes globales	173.272,36 €	14.404.058,54 €	0 €	14.577.330,90 €
Prévisions des dépenses globales	0 €	14.064.011,68 €	0€	14.064.011,68 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	173.272,36 €	340.046,86 €	0€	513.319,22 €

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

11. Intercommunale ORES ASSETS – assemblée générale du 22 novembre 2018 – approbation des points à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 22 novembre 2018 de l'intercommunale ORES Assets :

Point 1 : Distribution du solde des réserves disponibles en suite de l'opération scission-absorption de décembre 2017 pour les communes de Chastres, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville

Point 2 : Opération de scission partielle et absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Mont-de-l'Enclus

Point 3 : Résolution de l'Assemblée explicitant la disposition transitoire des modifications statutaires au 28 juin 2018

Point 4 : Plan stratégique

Point 5 : Remboursement de parts R

Point 6 : Nominations statutaires.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	....	....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

12. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2018 – approbation du point inscrit à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver le point porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2018 de l'intercommunale I.E.G. :

Point 1 : approbation de l'évaluation annuelle 2018 du plan stratégique 2017-2018-2019.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

13. Saint-Léger – école des arts – rénovations intérieures – phase 2 – lot 1 – isolation et parachèvement – approbation du décompte final

L'assemblée est invitée à approuver le décompte final du marché « Saint-Léger – école des arts – rénovations intérieures – phase 2 – lot 1 – Isolation et parachèvement » rédigé par le service technique, pour un montant de 42.451, 41 euros HTVA ou 51.366,21 euros TVAC 21 % comprise. Cette dépense est financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 124/72356 – projet 23.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

14. Leers-Nord – rue de Néchin – rénovation des filets d'eau et de l'accotement – approbation du décompte final

L'assemblée est invitée à approuver le décompte final du marché « Leers-Nord – rue de Néchin – rénovation de filets d'eau et de l'accotement » rédigé par le service technique, pour un montant de 34.803,99 euros HTVA ou 42.112,83 euros TVAC. Cette dépense est financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017 sous l'article 421/73160 – projet 21.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 15. Règlements complémentaires sur le roulage – ratification - approbation

a. Estaimpuis, section Leers-Nord, Place communale

Le Conseil est invité à ratifier la délibération du 25 août 2018 par laquelle le Collège communal décide de limiter la durée du stationnement à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement dans l'emplacement situé le long du n°10 via le placement d'un signal E9a avec pictogramme du disque à la Place communale de Leers-Nord.

b. Estaimpuis, section Leers-Nord, rue du Calvaire

La présente Assemblée est invitée à ratifier la délibération du 25 août 2018 par laquelle le Collège communal décide de limiter la durée de stationnement à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement, du mardi au vendredi, de 9h à 18h, du côté impair, sur une distance de 30 mètres le long du n°7 via le placement d'un signal E9a avec pictogramme du disque, panneau additionnel reprenant les mentions « 30 MIN. MAX » et « DU MARDI AU VENDREDI » et flèche montante « 30 m » à Leers-Nord, rue du Calvaire.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 16. Estaimpuis, section Evregnies, rue Saint-Roch – règlement complémentaire sur le roulage – approbation

L'assemblée est invitée à prendre la décision d'interdire le stationnement à Evregnies, rue Saint-Roch :

- Du côté pair, entre le n°12A (inclus) et la rue de la Couronne
  - Du côté impair, entre le n°11 (non inclus) et la Place des Sabotiers
- via le placement de signaux E1 avec flèches montantes.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

### 17. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie

La délibération du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 attribue une subvention pour les investissements financés au travers du compte CRAC pour des investissements économiseurs

11

d'énergie. Dès lors, le Conseil est invité à solliciter un prêt d'un montant total de 25.461,50 euros afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon et d'approuver les termes de la convention y relative.  
Ce crédit d'un montant de 25.461,50 euros est octroyé dans le cadre de l'exécution de l'investissement suivant : Ecole communale d'Estaimpuis – 2 classes maternelles.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

18. Ancrage communal 2014-2016 – création d'un logement de transit et de deux logements d'insertion dans l'ancienne gendarmerie, rue du Centre, 93 à Leers-Nord – approbation du cahier spécial des charges, des conditions et du mode de passation du marché – nouvelle décision

La présente Assemblée est invitée à approuver le Cahier Spécial des Charges du marché public de travaux ayant pour objet « Ancrage communal 2014-2016 : création d'un logement de transit et de deux logements d'insertion dans l'ancienne gendarmerie, rue du Centre, 93 à Leers-Nord », le montant total actualisé des travaux s'élevant à 373.162,40 euros TVAC ainsi que le mode de passation du marché en « procédure négociée directe avec publicité ».

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

19. Demande de permis d'urbanisme de l'Agence de Développement Territorial IDETA, pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement de la nouvelle zone d'activité économique dite « Pont Bleu » à Pecq/Estaimpuis - approbation

Le Conseil est invité à approuver la demande introduite par IDETA relative à la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement de la nouvelle zone économique dite « Pont Bleu » à Estaimpuis/Pecq et à s'engager à reprendre les ouvrages en cause après leur achèvement.

Ces travaux concernent plus précisément :

- la construction des voiries de desserte de la zone d'activité économique depuis leur raccordement aux giratoires du réseau régional, accompagnée de la pose des impétrants et de l'éclairage public LED intelligent ainsi que l'aménagement des abords et des entrées en béton vers les parcelles et la mise en place de cheminements lents sécurisés ;

- les nivellements des parcelles par plateaux, les terrassements pour la construction des voiries aux niveaux adéquats pour le bon écoulement des eaux et pour l'accès aux plateaux des entreprises ainsi que l'aménagement des dispositifs de gestion des eaux ;
- l'aménagement des dispositifs de gestion des eaux et d'intégration paysagère avec la mise en place d'un système séparatif de récolte des eaux via un réseau de collectes des eaux usées le long de la voirie puis de la ZAE jusqu'au réseau IPALLE en tuyaux de PP et via un réseau de collecte des eaux pluviales de parcelles et de voirie par un réseau de noues et fossés vers le ruisseau de 3<sup>e</sup> catégorie « l'Espierres » via des bassins de rétention végétalisés en passant par des débourbeurs et un séparateur d'hydrocarbure. Toutes les zones vertes seront végétalisées ;
- la construction de 3 cabines électriques visant à assurer un sectionnement sécurisé permettant un bouclage de réseau en cas de défaillance accidentelle et à raccorder les éclairages publics ;
- le raccordement de la zone d'activité économique par des travaux de fonçage et de forages sous la RN511 pour les liaisons impétrants et au raccordement des eaux usées vers la station de pompage d'IPALLE ;
- la démolition d'un hangar de stockage et de trois annexes de la ferme Clerquant, avec conservation de celle-ci en vue d'une réhabilitation ultérieure et la suppression d'une partie du Chemin Clerquant et le réaligement des deux amorces ;
- la pose de 2 totems aux entrées de la zone d'activité économique, dans les accotements de la nouvelle voirie.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

*20. Demande de permis d'urbanisme de la SA Dedeyne, pour la construction de 6 habitations et le réaménagement de la voirie, rue du Poteau à Néchin – approbation*

Le Conseil est invité à approuver le projet de modification de voirie et d'égouttage présenté par la géomètre-expert DAELMAN, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de 6 habitations, rue du Poteau à Néchin, à s'engager à reprendre les ouvrages en cause après leur achèvement et à approuver la convention unilatérale, notamment en ce qui concerne la réalisation de la voirie, des trottoirs, des bordures, des filets d'eau, des avaloirs et des égouts suivant le cahier des charges « Qualiroute ».

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

21. Expropriation pour cause d'utilité publique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie sis rue du Centre, 87 à Leers-Nord

La commune d'Estaimpuis est déjà propriétaire des biens de l'ancienne gendarmerie sis rue du Centre, 93. De l'ensemble des biens qui composaient l'ancienne gendarmerie, seul le numéro 87 de ladite rue n'appartient pas à la commune. Suite à différents contacts pris avec le Comité d'Acquisition et la Régie des Bâtiments, la commune s'est engagée à acquérir le bien par la procédure d'expropriation. Le Comité d'Acquisition a retenu une valeur vénale de 100.000 euros pour le bien. Dès lors, en cas d'expropriation, le montant de l'indemnité à payer à la Régie des Bâtiments dans ce cas sera de 100.000 euros +3% de frais de remploi soit 103.000 euros.

Le Conseil est invité à marquer son accord sur l'expropriation pour cause d'utilité publique dudit bien et approuver provisoirement le plan et le tableau d'emprise, établis par le géomètre-expert Damien Berghe.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

22. Bail emphytéotique commune/cpas – rue des Muquets à Estaimbourg – décision

Point reporté

23. Prise de participation dans l'intercommunale de mutualisation en matière d'informatique et organisationnelle (IMIO)

Le Conseil est invité à marquer son accord pour que la commune prenne part à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO scrl et en devient membre.

Celle-ci, conformément aux statuts joints à la présente délibération, a pour but de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie et plus précisément :

- De proposer une offre cohérente d'outils informatiques mutualisés et interopérables avec la Wallonie :
  - A. Soit par le biais de la centrale de marchés ou d'achats qui acquerra via marchés publics des applications informatiques « métiers » de qualité et à un prix globalement plus avantageux pour les pouvoirs locaux que s'ils avaient acheté isolément les mêmes applications ;
  - B. Soit par le développement, en interne, d'applications informatiques génériques et paramétrables, créées en mutualisation sous licence libre ;
  - C. Dans ce cadre, la structure gèrera un patrimoine de logiciels libres cohérents et robustes, appartenant aux pouvoirs publics, dont elle garantira la maîtrise technique en interne, l'évolution, la pérennité et la diffusion dans le respect de la licence libre.
- De proposer des solutions organisationnelles optimisées aux pouvoirs locaux (processus simplifiés...).

En outre, le Conseil approuve que la commune souscrive 1 part B au capital de l'Intercommunale IMIO par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 24. Arrêtés du Bourgmestre

Il est proposé au Conseil de ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>I.C</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**H U I S C L O S**

#### 25. Personnel communal – interruption de carrière

#### 26. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre

